

Autres lieux, associations et services culturels

RESEAU du CRJ

FESTIVAL MUSIQUE AU CHAMBERTIN

Le Châtelet - 21220 CLEMENCEY

T : F :

terre.en.vues@wanadoo.fr

Christian BON *programmeur jazz*

MJC CHENOVE

7 rue de Longvic - 21300 CHENOVE

T : 03 80 52 18 64

marcellingreatti@hotmail.com

Marcellin GREATTI

SONS D'UNE NUIT D'ETE

Ecole municipale de musique

10 rue Camille Rodier - 21700 NUITS-ST-GEORGES

T : 03 80 61 13 59 / fabrice.boury@wanadoo.fr

Fabrice BOURY *président*

THEATRE GASTON BERNARD

Hôtel de ville - 21400 CHATILLON-SUR-SEINE

T : 03 80 91 37 26

baudoin.jean-michel@wanadoo.fr

Jean-Michel BAUDOIN *directeur*

MLAC

La Ferme Blanche - 58500 CLAMECY

T : 03 86 27 06 31 F : 03 86 27 94 82

ACLMLAC@wanadoo.fr /

Sébastien CLAMENT *permanent*

ESPACE CULTUREL DU BRIONNAIS

Service municipal de la jeunesse

7 place de l'Hôtel de ville - BP 33

71170 CHAUFFAILLES

T : 03 85 26 44 22 F : 03 85 26 09 71

Carole FATH

ESPACE CULTUREL LOUIS ARAGON (ECLA)

22, av. Victor Hugo - 71230 SAINT-VALLIER

T : 03 85 67 78 22 F : 03 85 67 78 21

eclastvallier@wanadoo.fr

Christian TRAMOY *directeur*

PAYS DE LA BRESSE BOURGUIGNONNE

Communauté de communes du canton de Louhans

Place St-Jean - 71500 LOUHANS

paysbressebourguignonne@wanadoo.fr

Marc DOLLAT

FESTIVAL LES MUSICAVES

16, bd de Strasbourg - 71640 GIVRY

T : 03 85 44 56 28 F : 03 85 44 56 28

MUSICAVES@aol.com

Philippe PERROUSSET

SERVICE ANIMATION

Mairie - 71700 TOURNUS

T : 03 85 27 03 49 (direct) F : 03 85 27 03 39

communication@tournus.fr

Audrey BEINING

L'ABREUVOIR

Centre culturel de Salives - 21580 SALIVES

T : 03 80 75 69 66

centre.culturel.salives@wanadoo.fr

mémento

des aides à la diffusion et à la création
réseau des scènes spécialisées et petits lieux

diffuseurs

musiciens

mars 2009



CENTRE REGIONAL DU JAZZ EN BOURGOGNE

3 bis place des Reines de Pologne - BP 824 - 58008 NEVERS CEDEX
03 86 57 88 51 / 03 86 57 93 05 / crjbourgogne@wanadoo.fr / www.crjbourgogne.org

Clubs et festivals

[21]

ZUTIQUE PRODUCTIONS [MÉGAPHONE]

2 rue Boutaric - BP 27042 - 21070 DIJON CEDEX
T : 03 80 28 80 42 F : 03 80 71 21 98
fredzut@altern.org / www.tribufestival.com
Frédéric MENARD directeur

MEDIA MUSIC [D'JAZZ KABARET / ...]

BP 22343 - 21023 DIJON CEDEX
T : 03 80 59 10 32 F : 03 80 59 10 89
media.music@orange.fr
Jacques PARIZE président Fabien LELARGE permanent

JAZZ A BEAUNE / LA JAZZERIE

BP 174 - 21205 BEAUNE CEDEX
T : 09 64 38 82 97 / jazzabeaune@orange.fr
www.jazzabeaune.fr
J-Jacques HEGNER président

[58]

D'JAZZ NEVERS-NIÈVRE

BP 824 - 58008 NEVERS CEDEX
T : 03 86 57 88 51 F : 03 86 57 93 05
nevers.djazz@wanadoo.fr / www.neversdjazz.com
Roger FONTANEL directeur

[71]

CRESCENT JAZZ CLUB

1 rue du Doyenné - 71000 MACON
T : 03 85 39 08 45 F : 03 85 38 44 55
crescentjazz@aol.com / http://crescentjazz.free.fr
Antoine BARTAU permanent

L'ARROSOIR

5 place du Théâtre - 71100 CHALON/SAONE
T : 03 85 48 86 88 F : 03 85 48 23 62
arrosoir.jc@wanadoo.fr / www.larrosoir.org
Stéphane WARNET président Gilbert SCHEID directeur

JAZZ CLUB AUTUNOIS

24 avenue du Morvan - 71400 AUTUN
T : 03 85 52 02 68 / jpgautun@free.fr
Jean-Pierre GAUFFRE président

JAZZ A COUCHES

Mairie - 71490 COUCHES
T : 03 85 49 66 29 F : 03 85 98 19 29
jazzacouches@wanadoo.fr / couchois@wanadoo.fr
www.jazzacouches.com
Stéphane DESVIGNES président

[89]

JAZZ CLUB D'AUXERRE [SERVICE COMPRIS]

7 rue de l'Île aux Plaisirs - 89000 AUXERRE
T : 03 86 40 95 50
robert.fontebasso@citedesmusiques.org
www.jazzclubdaxerre.com
Patrick BACOT président
Robert FONTEBASSO chargé de diffusion

CLEMENT JAZZ

4 rue Nonat Fillemain - 89100 SENS
T : 03 86 65 56 86
clementjazz@free.fr / http://clementjazz.free.fr/
Gérard GABY responsable

Ecoles de musique

EM INTERCOMMUNALE DE L'AUXOIS-MORVAN

BP 48 - Hôtel de Ville - 21140 SEMUR-EN-AUXOIS
T : 03 80 97 04 25 F : 03 80 97 06 26
musique-auxois-morvan@wanadoo.fr
Didier LEBASTARD directeur

ECOLE MUNICIPALE DE MUSIQUE AGREEE

12 rue Eugène Guillaume - 21500 MONTBARD
T : 03.80.92.21.03 F : 03.80.92.37.88
ecole.musique.montbard@wanadoo.fr
Patrick BELLENOUE directeur

Le choix des formations soutien au concert, aide à l'accueil, missionnements

le vote

Pour ces trois dispositifs, les formations ou projets retenus sont ceux ayant récolté le plus de voix lors de la réunion du vote (avec un minimum de trois voix). Une voix correspond à l'**ENGAGEMENT FERME** du votant de programmer le projet ou le groupe dans le cadre de sa saison ou de son festival.

le principe de non-intervention du CRJ Bourgogne

Le CRJ peut évoquer des projets qui lui ont été communiqués mais ne peut pas proposer de formations pour missionnement et n'a pas de droit de vote. Il est simplement animateur du RESEAU.

Le principe repose donc sur la **responsabilité des musiciens de présenter leurs projets** aux diffuseurs du RESEAU, et celle **des lieux de repérer les formations et de mobiliser les autres membres du réseau**. Le libre échange durant les réunions doit permettre de trouver autour des formations ou des projets à retenir un consensus fort.

Enfin, pour veiller à l'**équité** des chances de tous les projets qui seront présentés, et parce que ces réunions sont des réunions de diffuseurs, les musiciens, agents ou managers n'y sont pas admis. Les projets doivent être présentés et défendus par les diffuseurs.

Les musiciens ayant une activité de programmateur sont priés de ne pas présenter les projets dans lesquels ils jouent. Ils doivent se faire représenter par un membre de l'équipe de leur structure de diffusion pour éviter simplement d'être juge et partie.

Conformément à ses missions, le centre régional du jazz en Bourgogne soutient les lieux de diffusion du jazz ainsi que les artistes de la région, et plus particulièrement les projets innovants et les formations émergentes. Pour cela, il met en œuvre plusieurs **dispositifs** et s'appuie sur un **réseau** de diffuseurs.

Comment fonctionnent ces aides ?

Voici un petit **mémento** en direction des diffuseurs et des musiciens.

SOMMAIRE

L'aide aux lieux



Le soutien au concert



L'aide à l'accueil

L'aide aux musiciens et aux formations régionales



Le missionnement



L'aide à la tournée et à l'export



La production : aide à la création d'un nouveau répertoire

Fonctionnement du réseau

Qui sont les membres du réseau ?

Le calendrier et le déroulement

Le choix des formations

L'aide aux lieux

Le CRJ est une association et ne peut reverser de subventions. Pour venir en aide aux lieux de diffusion, il choisit d'aider des projets en contribuant à leur réalisation. Cette démarche permet aux diffuseurs d'accueillir plus facilement des artistes de renom ou des projets ambitieux.

Le soutien au concert



Ce système implique que les formations acceptent de ne pas dépasser un certain plafond en termes de rémunération. Le CRJ prend alors en charge **une partie du coût des concerts**.

choix

> formations **proposées** par le RESEAU et **choisies** durant la réunion décisionnelle (voir p. 7-8).

dispositif financier

> prise en charge de la moitié des salaires (coût chargé) et des frais de voyage par le CRJ, **cachets plafonnés à 150 € nets par musicien**.

contractualisation

> contrat d'engagement ou de cession passé entre le CRJ et la formation.
> conventions passées entre le CRJ et les lieux de diffusion.

exemple de formations retenues depuis 2000

Claude Barthélémy quintet, Jerry Bergonzi quartet, le Workshop de Lyon, Marc Ducret trio, François Couturier trio, Louis Winsberg trio « Douce France », François Corneloup quartet, Stéphane Huchard quintet, AJT Guitar trio, Gerry Hemingway quartet, Julien Lourau quintet...

+++

les concerts bénéficient également d'un relais particulier dans les moyens de communication du CRJ (site internet, Tempo...).

Fonctionnement du réseau

Qui sont les membres du RESEAU ?

Les membres du RESEAU sont des lieux de diffusion spécialisés dans le jazz et les musiques improvisées (clubs et festivals) implantés en Bourgogne ainsi que des structures de diffusion programmant de façon régulière ou ponctuelle des concerts de jazz (associations et centres culturels, services culturels de villes, offices culturels, écoles de musique, MJC...).

Le calendrier et le déroulement

Les réunions du RESEAU sont le fondement de la bonne vie du RESEAU et de ses projets. C'est pourquoi ces rendez-vous bi-annuels sont d'une grande importance.

réunion préparatoire

Prévue en début d'année, cette rencontre est consacrée à la discussion et à une première présentation des projets que chacun souhaite voir soutenus l'année suivante (année civile). Chaque diffuseur propose ses projets et les défend auprès des autres membres du réseau. Tous les documents sont les bienvenus durant cette réunion – ils peuvent aussi être rapidement adressés a posteriori aux membres du réseau (par les formations ou les diffuseurs).

Les membres du réseau sont invités dans les semaines suivantes à confirmer leurs propositions auprès du CRJ qui établit la liste définitive des projets sur laquelle sera établi le vote.

réunion décisionnelle

Le vote qui détermine les projets retenus pour le soutien au concert, l'aide à l'accueil, les missions, a lieu durant la seconde réunion, au mois de mai.

La production



aide à la création d'un nouveau répertoire

Afin de soutenir les projets ambitieux et innovants, le CRJ participe au montage des projets de création : nouveau répertoire, formation + invité(s), rencontres entre genres musicaux ou artistiques...

choix

> projet porté par un musicien ou une formation, avec le soutien d'au moins **deux scènes du RESEAU coproductrices**.

dispositif financier

> part de coproduction apportée par le CRJ dans le montage du projet permettant la rémunération des répétitions et des concerts.

contractualisation

> contrat d'engagement ou de cession passé entre le CRJ et la formation.
> conventions passées entre le CRJ et les lieux de diffusion.

exemple de projets de coproduction aidés

Des Embouts et des becs « Le grand vacarme » (2004), Alain Blesing « Songs from the beginning » (2004).

L'aide à l'accueil



Si le soutien au concert n'est pas possible (cadre budgétaire non respecté...) ou ne semble pas prioritaire, les lieux du RESEAU peuvent se fédérer et négocier, par l'intermédiaire de l'un d'entre eux, la « tournée » d'une formation choisie (tournée qui peut dépasser le cadre stricte de la Bourgogne) directement avec l'agent. Le CRJ intervient alors en prenant en charge une partie des frais de voyage de la formation retenue, pour les concerts qu'elle donnera en Bourgogne.

choix

> formations **proposées** par le RESEAU et **choisies** durant la réunion décisionnelle (voir p. 7-8).

dispositif financier

> prise en charge d'une partie des frais de voyage par le CRJ.

contractualisation

> contrat d'engagement ou de cession passé entre le CRJ et la formation.
> les lieux refacturent une partie des frais de voyage au CRJ.

exemple d'aide à l'accueil

Magic Malik orchestra (2004).

L'aide aux musiciens et aux formations régionales

Parce que soutenir les formations bourguignonnes repérées par les diffuseurs est indispensable pour faire avancer la création et permet l'émergence de nouveaux artistes, le CRJ a mis en place deux dispositifs d'aides.

Le missionnement



Tourner dans sa région, une première étape importante pour un projet. Le CRJ aide des formations à se produire sur les scènes de la région dans des conditions satisfaisantes. Le « missionnement » repose exclusivement sur le choix du RESEAU des diffuseurs, établi lors des réunions de travail animées par le CRJ.

choix

> formations **proposées** par le RESEAU et **choisies** durant la réunion décisionnelle (voir p. 7-8).

dispositif financier

> prise en charge de la moitié des salaires (coût chargé) et des frais de voyage par le CRJ pour tous les concerts en Bourgogne durant une année civile.

contractualisation

> contrat d'engagement ou de cession passé entre le CRJ et la formation.
> conventions passées entre le CRJ et les lieux de diffusion.

exemple de formations régionales déjà missionnées

Zazen quartet, Trio N'Co, Yoshru, Odos quartet, Crescent quartet, Almosnino-Borey quartet, Le Dernier des Hommes, Benoît Daniel trio...

+++

la formation bénéficie également d'un relais particulier dans les moyens de communication du CRJ (édition d'affiches, site internet, Tempo...)

L'aide à la tournée et à l'export (nouveau !!)



Il existe en dehors du missionnement, un dispositif **indépendant du choix du RESEAU** et intervenant sur les **frais de déplacement** liés aux concerts que la formation donnera pendant un an en France métropolitaine*. Cette aide vise à encourager l'initiative, la recherche de concerts et de tournées et à faciliter les démarches vers des lieux éloignés.

dispositif financier

> prise en charge des frais de voyage par le CRJ sur la base de :

- **du solo au quintet** : coût d'un aller-retour SNCF 2^{ème} classe par musicien
- **au-delà du quintet** : prise en charge forfaitaire étudiée au cas par cas

> sont pris en charge les déplacements pour les concerts ayant lieu dans des structures respectant les **obligations sociales et fiscales** (contrats et fiches de salaire seront à fournir).

> après chaque concert (présentation des fiches de salaires), versement de l'aide.

durée et étendue

> l'aide concerne les concerts donnés par la formation en France métropolitaine, situés à plus de **80 km** de sa ville de rattachement, pendant **1 an** à partir du premier contrat.

attribution

> pour être retenue, la formation doit **déposer son dossier**** auprès du CRJ au moins 15 jours avant le premier concert et remplir les conditions suivantes :

- pouvoir justifier de 3 concerts à venir*
- avoir deux membres du groupe résidant en Bourgogne (un seul pour un duo)
- ne pas bénéficier d'aides de sociétés civiles pour ce projet

***au-delà d'un rayon de 80 km à partir de la ville de rattachement du groupe** (ville du porteur de projet/leader)

**dossier sur demande auprès du CRJ Bourgogne / téléchargeable sur www.crijbourgogne.org